

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**17 JUIN 2014**

**La séance est ouverte à 20h30.**

Absents excusés : MM. FORTIN, PASQUETTE, JOUQUAND, VACHER

**URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

Monsieur le Maire présente un dossier de déclaration d'intention de vente de terrain privé soumis au DPU, situé section D n°723 au 48 rue de Fougères d'une superficie approximative de 1 000 m<sup>2</sup> et vendu au prix de 35 000 €.(Cf plan joint).

Le DPU est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains, à la place de tout acquéreur potentiel, en vue de se constituer une réserve foncière pour de futurs aménagements urbains.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter le terrain soumis à la vente, sachant que 2.50 ML en limite nord de ce terrain sont réservés à la commune pour un chemin piétonnier (environ 160m<sup>2</sup>).

➤ **PLAQUES POUR NUMEROTATION DE MAISONS**

Madame Christine PETIPAS, conseillère déléguée, présente les deux devis reçus pour la numérotation de lieudits (charte adresse avec la Poste) et de lots/maisons sur la commune, soit 198 plaques à commander.

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise SELF SIGNAL de Cesson-Sévigné (35) pour un montant HT de 851.60 €, soit 1 021.92 €.

Pour la remise des plaques aux habitants, la date retenue est le mercredi 17 septembre 2014-20h00 à la salle polyvalente.

➤ **AMENAGEMENTS PAYSAGERS EXTERIEURS**  
**ATELIER /BIBLIOTHEQUE/LOTISSEMENT LA HAYE DU COURTIL**

Monsieur Thierry GODARD, adjoint à l'aménagement, présente les devis reçus concernant ces aménagements.

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise Georgeault de St Georges de Chesné (35) pour un montant HT de 3 311.00 €, soit 3 973.20 € TTC.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Remise aux normes du chauffage de l'Eglise : suite au remplacement des radiants, l'entreprise GUERIN effectuera la réparation des lustres d'un montant de 1 788.44 € TTC. La question de la msie en place d'une ventilation naturelle dans le bâtiment est en cours d'étude auprès de l'APAVE.
- Le conseil retient l'Ets Vernis Peinture Industrie de Fougères pour fournir les huiles nécessaires au lasurage du bardage du Pôle Enfance : 635.79 € HT, soit 762.95 € TTC. L'application sera effectuée par le service technique.
- Aménagement du Bourg tranche 3 : Une table ronde a eu lieu avec les riverains de la rue de Fougères et l'architecte avant toute esquisse du projet. Trois riverains seront les référents afin d'assurer une participation active des habitants à la poursuite du projet. L'entreprise GEOMAT est retenue pour effectuer un complément topographique sur l'aménagement d'un montant HT de 980.00 €, soit 1 176.00 € TTC.

**Prochaine réunion de conseil : le jeudi 3 juillet 2014 à 20h00 avec le Cabinet d'Architecte SITADIN pour l'Aménagement du Bourg**

**Programmation réunion suivante : le mardi 22 juillet 2014 à 20h30 –Salle du conseil**

*La séance est levée à 23h15*